

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de restructuration du réseau de collecte d'assainissement, chemin du Coin et rue des Noyers, par l'entreprise SAS GATP, 10 avenue de Lyon 63430 PONT-DU-CHÂTEAU, du 11 septembre au 31 décembre 2023.

Article 1

Le **Chemin du Coin et la rue des Noyers** seront interdits à la circulation au droit du chantier, du 11 septembre au 31 décembre 2023. L'entreprise fera son possible pour rendre la circulation aux usagers au plus vite.

Article 2

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 2 août 2023

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

